

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 44/09

1



### L'impact de la suppression de la taxe professionnelle

Par tailles d'entreprises

Chiffre d'affaires	Nombre d'entreprises en milliers	TP payée avant la réforme en millions d'euros	Impôts payés après la réforme en millions d'euros	Gains en %
< 1 million d'euros	1.970	3.348	1.718	49
De 1 à 3 millions d'euros	156	1.601	618	61
De 3 à 7,6 millions d'euros	68	1.505	107	26
> 7,6 millions d'euros	46	18.147	15.614	14

\* Les Echos / Source : PLF

1. Bois : l'actionnaire chinois de Plysorol
2. Plaisance : Navimo renégocie sa dette et licencie
3. La Papeterie de Raon sécurise l'emballage alimentaire
4. Le Medef « totalement opposé à la judiciarisation de l'économie »
5. Le nombre de contrats aidés s'envole dans le secteur public
6. Les dépenses des ménages ont rebondi à la rentrée
7. Retraites chapeaux : vers une interdiction des régimes d'entreprise
8. Embellie dans la construction immobilière
9. Nucléaire : Eiffage candidat pour les projets de centrales britanniques
10. Congrès de la CGT : les minoritaires ont un candidat
11. Hausse contenue du chômage en septembre
12. Licenciés par la crise, ils tentent de rebondir
13. Hausse marquée des conflits portés aux prud'hommes en 2008
14. Siège de la FNTP occupé : les sans-papiers ont 24 heures pour évacuer
15. SNCF: Les syndicats "minoritaires" refusent leur mise à l'écart
16. Les Français inquiets de la montée de la pauvreté en Europe
17. Logement : les permis de construire reculent encore
18. Harcèlement au travail : le débat est lancé
19. Lafarge : Les cimentiers ont souffert après l'avertissement de Cemex
20. Sans-papiers : la circulaire de régularisation par le travail invalidée
21. Congrès CGT: l'opposition à Thibault revendique sa "crédibilité"
22. Le scrutin prud'homal menacé
23. Les inégalités salariales ont explosé depuis 1995
24. Le 1 % logement veut « un cadrage » sur les rémunérations des collecteurs

Les échos 26 octobre 2009

### **Bois : l'actionnaire chinois de Plysorol**

Après un dépôt de bilan en fin d'année 2008, Plysorol, géant européen du contreplaqué d'okoumé, a été repris au printemps par un groupe chinois, représenté par deux sociétés, Shandong Longsheng Import & Export et Honest Timber Gabon (250 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008).

Aussitôt aux commandes, la nouvelle direction confirmait le maintien de l'intégralité des emplois (environ 450 salariés) et annonçait un plan d'investissement de 20 millions d'euros, « *pour assurer la modernisation des équipements et de la productivité* ». Or, depuis le choix du tribunal de commerce, les sommes promises ont été investies au Gabon et l'attente des salariés des trois sites de Lisieux (220 salariés), d'Epernay dans la Marne (115 salariés) et de Fontenay-le-Comte en Vendée (115 salariés) est manifeste.

### **Chômage partiel**

« *Depuis six mois, on nous fait des promesses. On nous dit qu'il n'y aura pas d'apport de trésorerie. Nos inquiétudes sont grandes car la stratégie n'est pas connue* », réagit Marie-Christine Malet, secrétaire du comité central d'entreprise (CCE). A la fin de l'été, face à l'absence de dialogue et à la suite de la retenue du nouvel actionnaire dans les locaux du siège social Lexovien, une réunion de crise, à l'initiative du préfet de Basse-Normandie Christian Leyrit, inquiet de la situation du groupe, a permis de mettre toutes les parties autour d'une table début septembre.

« *Il n'y aura pas de licenciements pendant trois ans, la production sera relancée, nous sommes capables de payer tous les fournisseurs* », précisent Guohua Zhang, le nouveau président-directeur général, et François Wu Jufeng, directeur général, qui envisagent l'achat de huit lignes de production en Chine. Malgré l'optimisme des responsables, des premières mesures de chômage partiel viennent de toucher Epernay (trois semaines) et Fontenay-le-Comte (deux semaines). A Lisieux, elles ont été annulées au dernier moment grâce aux carnets de commandes.

### **Plaisance : Navimo renégocie sa dette et licencie**

Le groupe d'accastillage prépare un plan de restructuration. Selon les syndicats, 184 emplois pourraient être supprimés en France.

« *Au cours de l'exercice clos le 30 septembre dernier, notre chiffre d'affaires a été ramené à 101 millions d'euros contre 142 millions d'euros pour l'année précédente. Entre cette baisse de 30 % de nos ventes et une dette de plus de 100 millions d'euros, le groupe est pris dans un véritable étau* », explique Albert Journo, président-directeur général de Navimo (Lorient, Morbihan) depuis juin dernier. Nommé pour tenter de sauver l'entreprise par le fonds britannique Duke Capital, le propriétaire de Navimo, Albert Journo, s'est d'abord attelé à la renégociation des engagements du groupe auprès des différents organismes financiers. Son plan a été présenté vendredi dernier au tribunal de commerce de Lorient, qui a mis sa décision en délibéré. Il passe par un apport de Duke Capital et une redistribution de l'actionariat avec l'entrée dans le tour de table de nouveaux partenaires financiers et privés, dont Albert Journo. L'objectif est de réduire l'endettement.

### **Tous les sites touchés**

Le second acte du redressement de Navimo, dont la marque d'équipements pour les bateaux (gilets, radeaux de survie, ancres, matériel électronique...) la plus connue est Plastimo, va se traduire par une restructuration sociale. Un comité d'entreprise extraordinaire est convoqué le mercredi 28 octobre à Lorient au cours duquel la direction présentera ses objectifs. Le syndicat CGT évoque la suppression de 184 des 425 emplois de Navimo en France.

Avec ses filiales internationales - Navimo est implanté dans huit pays dont les Etats-Unis -, son effectif atteint 700 salariés. Tous les sites français du groupe seront vraisemblablement touchés avec des suppressions de postes chez Bernard Accastillage à Mandelieu, Dauriac Nautic à Hendaye, Goïot à La Rochelle et à Saint-Herblain. A Lorient, le plan pourrait passer par la suppression de 83 des 190 emplois de Plastimo. Toujours à Lorient, la création d'un nouveau siège social est annulée. Navimo possède également une filiale industrielle en Roumanie, qui emploie 47 salariés et « se trouve aussi en sous-activité », précise Albert Journo.

Ces difficiles mesures doivent mettre Navimo mieux en phase avec le marché international de l'accastillage. « *Si nous ne constatons plus de détérioration de nos activités, elles restent stables* », dit encore le PDG.

## La Papeterie de Raon sécurise l'emballage alimentaire

L'ancienne unité du groupe Matussière et Forest, reprise il y a trois ans par ses cadres, veut intégrer des nouvelles fibres cellulosiques, textiles ou agricoles dans la production de ses papiers, pour les rendre plus résistants et en améliorer les aspects économiques et écologiques. Elle a mis au point des tests de contrôle de sécurité alimentaire.

Disposer d'un papier quasi indéchirable permettrait de produire des feuilles à très faible grammage. C'est vers cet objectif que tend la Papeterie de Raon, située à Raon-L'Etape, dans les Vosges, et spécialisée dans la production de papier d'emballage recyclé (40.000 tonnes par an) d'un grammage moyen de 45 grammes. « *Si nous arrivons à mettre au point des feuilles plus minces, mais tout aussi résistantes, nous répondrons à la demande des professionnels des métiers de bouche. C'est pourquoi nous travaillons avec le pôle fibres Grand Est à la valorisation de fibres issues du chanvre* », explique Emmanuel Leisner, directeur associé.

Papeterie intégrée, l'entreprise comprend une usine de pâte à base de fibres de récupération provenant de fabricants de boîtes de liquides alimentaires, de rebus d'imprimerie, de brocheurs ou de transformateurs de papier. Elle dispose également de deux machines à papier de 2,88 mètres et 2,16 mètres de laize. En outre, elle est équipée d'une chaîne de séparation des fibres de polyéthylène et de l'aluminium composant les boîtes-boissons. Le polyéthylène est transformé sur une ligne d'extrusion-granulation produisant 6 tonnes par jour de granulés pour la plasturgie, et les sels d'aluminium sont utilisés dans la station d'épuration de l'usine.

« *L'essentiel de notre production de papier est à usage alimentaire pour les commerces, la restauration hors domicile ou l'industrie, aussi, pour garantir la sécurité alimentaire, nous avons élaboré un programme interne, le concept Mafo, de contrôle qui porte sur la traçabilité totale des matières premières fibreuses et chimiques et le contrôle de non-cyto-toxicité au quotidien par chromatographie, le tout en nous appuyant sur la certification ISO 9001 version 2000* », précise le directeur du site, qui souligne faire appel, pour certains tests, à des laboratoires extérieurs tels que l'Institut Pasteur. « *Nous voulons développer une politique de marque, Raon Inside, pour lutter contre les contrefaçons dans le domaine du papier à usage alimentaire* », insiste Emmanuel Leisner.

Ancienne unité du groupe Matussière et Forest, Papeterie de Raon, reprise par ses cadres en 2006, emploie 105 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros, dont 65 % à l'exportation.

## Le Medef « totalement opposé à la judiciarisation de l'économie »

L'organisation patronale vient de créer une commission sur les questions de consommation, présidée par Loïc Armand, proposant des mécanismes de règlement amiable pour les litiges collectifs.

Début septembre, avant que ne soit engagée la réflexion gouvernementale sur le mouvement consommériste, le Medef a annoncé la création d'une commission consommation. « *Les travaux sur la consommation ne sont pas nouveaux au Medef, mais ils n'étaient pas traités de façon transversale. Aujourd'hui, nous souhaitons être plus proactifs que réactifs* », explique Loïc Armand, son président, par ailleurs président non exécutif de L'Oréal France. « *Cette commission apportera aussi une réponse aux prophètes de la "déconsommation". Nous respectons leur analyse mais nous réfutons totalement leurs solutions* », explique-t-il.

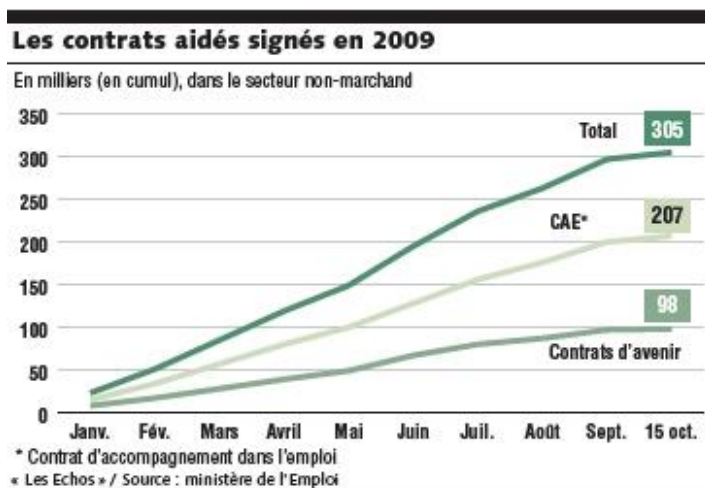
### **Généraliser la médiation**

Alors que les deux associations de consommateurs les plus importantes, UFC Que Choisir et CLCV, demandent une reconnaissance de leur statut à part parmi les dix-sept associations, « *nous sommes très attachés à l'existence et à la biodiversité des associations de consommateurs* », indique Loïc Armand. « *Nous n'avons aucune difficulté à discuter avec tout le monde, du moment que les gens sont de bonne foi et compétents, et que les associations rendent des services réels et de proximité aux consommateurs.* » Autrement dit, « *les associations n'ont pas besoin d'être grosses pour être efficaces* ». Une pique à peine voilée à l'égard d'UFC Que Choisir, qui demande, parmi d'autres, la mise en œuvre d'actions de groupe, auxquelles s'oppose le Medef. « *Nous sommes totalement opposés à la judiciarisation de l'économie. Les "class actions" sont un système archaïque, coûteux, long et contre-productif pour l'ensemble des parties prenantes. Les seuls à s'enrichir sont les cabinets d'avocat spécialisés* », justifie le représentant du Medef. A cet égard, « *qu'Hervé Novelli mette des préalables est une bonne chose* », estime-t-il. Le secrétaire d'Etat à la Consommation a posé quatre conditions à l'introduction d'actions de groupe : la réorganisation du mouvement consommériste, la transposition de la directive européenne sur la médiation, la fin de la crise et l'avancée des projets européens.

En lieu et place des actions de groupe, le Medef prône la médiation à l'initiative des entreprises, pour laquelle il promet des « *progrès spectaculaires en 2010* ». « *Quand une solution ne sera pas trouvée au sein de l'entreprise, nous allons nous engager à généraliser la médiation, en définissant d'abord des secteurs prioritaires, et à renforcer l'impartialité des médiateurs. Davantage que l'indépendance, c'est l'impartialité du médiateur, par sa compétence et son caractère, qu'il faut garantir* », juge Loïc Armand. Quant aux litiges collectifs, « *nous voulons développer les mécanismes de règlement amiable, qui sont un excellent substitut à la lourdeur de l'action judiciaire* ».

### **Le nombre de contrats aidés s'envole dans le secteur public**

Plus de 300.000 contrats aidés ont déjà été signés dans le secteur non marchand, à mi-octobre. La dynamique est aussi marquée dans le privé. Les jeunes en sont les premiers bénéficiaires.



Cette fois, la machine tourne à plein. Selon nos informations, 24.000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et 10.000 contrats d'avenir (pour les bénéficiaires de minima sociaux) ont été signés dans le secteur non marchand durant le seul mois de septembre. Ce rythme très élevé - « proche de 2.000 nouveaux contrats par jour ouvré », affirme le gouvernement - a permis de dépasser le seuil des 305.000 contrats (le total atteint en 2008) dès la mi-octobre. Dans ces conditions, il est quasi acquis que l'objectif de 330.000 contrats dans l'année sera dépassé. Le gouvernement peut s'en féliciter : le trou d'air du premier trimestre, où les employeurs (collectivités, administrations, associations, etc.) renâclaient à en signer faute de moyens, est désormais un mauvais souvenir.

Depuis, le relèvement de 70 % à 90 % du taux de subvention par l'Etat, acté fin mars dans le cadre des mesures anticrise, et la forte mobilisation de l'administration, orchestrée ces derniers mois par Laurent Wauquiez (qui a multiplié les déplacements en région), ont permis de lancer le mouvement. « Il faut être pragmatique. Jouer en période de crise sur les contrats aidés évite que certains tombent dans le chômage de longue durée et permet de préserver toutes leurs chances de trouver un emploi classique quand l'activité repartira », insiste le secrétaire d'Etat à l'Emploi. Autre motif de satisfaction : « Les jeunes bénéficient bien de cette dynamique. » De fait, 64.000 CAE, soit près d'un sur trois, ont été signés par des moins de 26 ans, dont 15.000 CAE passerelles (« CAE jeunes »), lancés début juin dans le cadre du plan pour l'emploi des jeunes et dont l'essor s'est confirmé en septembre.

Le mouvement est aussi marqué dans le secteur marchand, où 70.000 contrats initiative emploi (CIE), réservés aux entreprises, ont désormais été signés, contre ...25.000 fin juin ! Cette accélération témoigne notamment de la montée en puissance du CIE jeunes lancé début juin. Quelque 10.000 ont été signés, à mi-septembre, et Laurent Wauquiez se félicite de la « forte montée en charge » constatée ces dernières semaines, notamment grâce au « rôle moteur joué sur le terrain par les missions locales » pour prescrire ce contrat. Il est toutefois trop tôt pour estimer si l'objectif, élevé, de 50.000 CIE jeunes d'ici à fin décembre pourra être atteint.

### Réforme ambitieuse au 1<sup>er</sup> janvier

Cette dynamique va permettre d'arriver lancé pour l'an prochain où, compte tenu des sombres perspectives de l'emploi, le gouvernement continuera de miser sur les contrats aidés : le projet de loi de Finances pour 2010 en prévoit 360.000 dans le secteur non marchand et 50.000 dans le secteur marchand. Ces contrats seront subventionnés à 90 % par l'Etat. Ce nouvel effort s'accompagnera d'une réforme ambitieuse du dispositif, avec l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier, du contrat unique d'insertion, qui vise à unifier les différents contrats aidés afin de gagner en lisibilité et en efficacité.

## Les dépenses des ménages ont rebondi à la rentrée

La consommation en produits manufacturés a nettement progressé (+ 2,3 %) au mois de septembre, compensant en grande partie les reculs enregistrés en juillet et en août. L'Insee table sur une croissance très modeste d'ici à la fin de l'année.



Les Français aiment souffler le chaud et le froid. Après avoir boudé les magasins cet été, ils ont repris goût aux achats le mois dernier. Les dépenses en produits manufacturés ont nettement progressé (+ 2,3 %) en septembre, selon les données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables publiées vendredi par l'Insee. Il s'agit de la plus forte croissance mensuelle jamais enregistrée depuis décembre 2007. « *La consommation continue de résister* », s'est félicitée la ministre de l'Economie, Christine Lagarde.

### Légère baisse

Le dynamisme du mois dernier ne compense tout de même pas les reculs de juillet (- 1,1 %) et d'août (- 1,0 %), si bien que la consommation des ménages diminue très légèrement (- 0,2 %) sur l'ensemble du troisième trimestre. C'est moins bien qu'au deuxième trimestre (+ 0,7 %), mais un peu mieux que ce que prévoyait l'Insee le 1<sup>er</sup> octobre dernier (- 0,5 % au troisième trimestre). « *Septembre confirme notre scénario d'une croissance modérée de la consommation d'ici à la fin de l'année* », explique Sandrine Duchêne, chef du département de l'Insee.

Au-delà des produits manufacturés (qui représentent un quart des dépenses totales), l'institut statistique table sur une petite hausse de 0,2 % des dépenses des ménages aux troisième et quatrième trimestres. Bercy est sur la même longueur d'onde : « *La consommation pourrait ne pas décrocher sensiblement au cours des prochains mois, malgré la dégradation sensible du marché du travail.* »

### « Toujours sous perfusion »

La situation demeure très fragile. « *La consommation reste toujours sous perfusion* », explique Exane **BNP Paribas**, mettant l'accent sur les mesures de soutien gouvernementales. En septembre, le rebond a été porté par l'automobile, dont les ventes ont bondi de 10,2 %, grâce à la prime à la casse et à l'arrivée de nouveaux modèles, mais aussi par les ventes de textile, qui ont, elles, profité de la prime de rentrée scolaire. « *Mais, avec un chômage élevé, une inflation stabilisée et une politique publique nettement moins accommodante, rien ne dit que la consommation ne souffre pas en 2010* », prévient Asterès.

Dans son projet de budget, le gouvernement table sur une croissance de la consommation des ménages de 0,8 % l'an prochain, après une petite hausse de 0,6 % cette année.

### **Retraites chapeaux : vers une interdiction des régimes d'entreprise**

Alors que le projet de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) sera débattu à l'Assemblée nationale à partir de demain, un nouveau sujet de conflit entre les parlementaires et le gouvernement se dessine sur la question des retraites chapeaux. Le texte gouvernemental prévoit de doubler les prélèvements sociaux des employeurs sur ces régimes de retraite supplémentaire pour les cadres supérieurs et dirigeants. Mais les députés de la commission des Affaires sociales veulent aller beaucoup plus loin et ont adopté, la semaine dernière, un amendement en ce sens du rapporteur UMP Yves Bur.

Le texte du député du Bas-Rhin propose trois mesures. D'abord, interdire les régimes de retraites chapeaux gérés en interne par les entreprises. Ils devront tous être délégués à des organismes assureurs externes, comme c'est déjà souvent le cas. « *Cela clarifiera un système très opaque* », défend Yves Bur. Ensuite, la contribution versée par les employeurs ne pourrait plus être assise que sur les rentes, c'est-à-dire que la taxation interviendrait au moment où le salarié quitte l'entreprise. « *Là encore, ce serait plus clair* », explique le député. Troisième point, l'amendement prévoit une taxation plus élevée pour les retraites chapeaux les plus importantes. Le taux serait porté à 31 % pour les rentes supérieures à 2.859 euros par mois, ce qui correspond au taux de cotisation d'un très haut salaire.

### **Plus de transparence**

Le gouvernement, prêt à quelques aménagements pour rendre les régimes des retraites chapeaux plus transparents, devrait donner son aval à l'interdiction des régimes d'entreprise. Il est également soucieux de rendre les régimes des retraites chapeaux moins attractifs, mais non de les banaliser complètement, au risque de les faire disparaître. C'est pourquoi l'exécutif veut tenir bon sur l'essentiel et exclut d'alourdir leur taxation au-delà de ce qui est déjà prévu dans le PLFSS.

Reste à savoir quel texte le Parlement votera in fine tant les parlementaires pourraient ne pas se laisser faire, à l'Assemblée comme au Sénat.

### **Embellie dans la construction immobilière**

Les perspectives de mises en chantier se redressent dans la construction immobilière. Selon les chefs d'entreprise interrogés en octobre dans le cadre de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'Insee, la demande de logements neufs se redresse à l'achat et passe au-dessus de sa moyenne de longue période, tandis qu'elle fléchit à nouveau pour les logements destinés à la location. Les entrepreneurs sont par ailleurs moins nombreux qu'en juillet à prévoir une réduction des mises en chantier de logements, y compris pour les logements destinés uniquement à la location : même si la demande perçue baisse, les perspectives de mises en chantier, là aussi, rebondissent. Enfin, les stocks de logements invendus sont en diminution d'un trimestre sur l'autre. Les promoteurs, en revanche, sont aussi nombreux qu'au trimestre précédent à indiquer une baisse des prix. L'apport personnel des candidats à l'acquisition d'un logement neuf est plus important qu'en juillet.

Le climat conjoncturel s'améliore aussi légèrement dans l'artisanat du bâtiment. L'opinion des chefs d'entreprise interrogés est très fluctuante depuis quelques mois. En octobre, ils jugent cependant que la contraction de l'activité s'est atténuée. Les artisans sont moins nombreux qu'en juillet à juger que l'activité devrait continuer à se dégrader dans l'ensemble du bâtiment.

Selon eux, les effectifs continuent toutefois de diminuer. Les difficultés de recrutement touchent une entreprise sur trois, ce qui constitue une proportion inférieure à la moyenne de longue période. La part des entreprises formant des apprentis reste stable : deux artisans sur cinq.

Le moniteur 26 octobre 2009

### **Nucléaire : Eiffage candidat pour les projets de centrales britanniques**

Après Bouygues et Vinci, c'est au tour du n°3 du BTP français d'annoncer son intention de réaliser des marchés de génie civil relatifs au programme atomique du Royaume-Uni. Pour ce faire, Eiffage TP et Eiffel viennent de nouer un partenariat avec le constructeur local Carillion.

Eiffage - à travers ses filiales Eiffage TP et Eiffel - a signé le 8 octobre dernier à Londres un accord de partenariat avec le groupe britannique de BTP et de services Carillion, n°2 du BTP britannique, portant sur une réponse conjointe aux futurs appels d'offres lancés pour de nouvelles centrales nucléaires au Royaume-Uni.

"Les deux entreprises œuvreront de concert pour livrer les réacteurs nucléaires de nouvelle génération qui viendront, à terme, remplacer ceux du parc existant", indique le groupe. Contacté par le Bulletin Européen du Moniteur, Eiffage précise que les "contrats ciblés sont ceux portant sur la partie génie civil des centrales". Le programme nucléaire britannique couvre les quinze prochaines années. Le gouvernement de Gordon Brown entend en effet qu'une dizaine d'unités de nouvelle génération soit construite d'ici à 2025 en Grande-Bretagne, représentant quelque 44 milliards d'euros d'investissement.

Au niveau des opérateurs, si les électriciens allemands E-ON et RWE sont dans la course, EDF semble avoir une longueur d'avance. Depuis le rachat de British Energy, le géant français de l'énergie possède en effet 5 des 11 terrains présélectionnés en avril par le gouvernement britannique et compte construire quatre centrales. Le groupe hexagonal a ainsi déjà annoncé vouloir réaliser une première unité sur le terrain de Hinkley Point entre 2013 et 2017, puis une seconde à Sizewel, et a dès à présent opté pour la technologie EPR d'Areva. L'électricien souhaiterait débiter très rapidement des travaux de génie civil préliminaires sur les sites de Hinkley Point et Sizewel, et cela avant même que les autorités britanniques aient délivré la "full licence", en 2011.

Vinci et Bouygues, qui ont eux aussi noué des partenariats avec des constructeurs britanniques, ont déclaré qu'ils étaient dans les "starting-blocks" pour réaliser le génie civil de ces futures unités. Du côté de E-ON et RWE, les choses sont moins avancées. Les Allemands, qui devraient commencer en consortium la construction d'une première centrale sur le site de Wylfa (Pays de Galles), n'ont toujours pas choisi officiellement leur technologie. Eiffage a indiqué au BEM que le groupe était intéressé par tous les projets et non uniquement par ceux d'EDF.

Le Monde 27 octobre 2009

### **Congrès de la CGT : les minoritaires ont un candidat**

Jean-Pierre Delannoy, métallurgiste du Nord, pourrait affronter Bernard Thibault en décembre  
Un candidat face à Bernard Thibault ! Ce serait une première pour la CGT depuis 1948 et la scission avec Force ouvrière.

Le secrétaire général, Bernard Thibault, qui se présente pour un quatrième mandat à la tête du premier syndicat français (en audience), pourrait avoir un challenger lors du 49e congrès qui se tiendra à Nantes du 7 au 11 décembre. Samedi 24 octobre, à Paris, une cinquantaine d'adhérents ont avancé le nom de Jean-Pierre Delannoy, 57 ans, responsable des métallurgistes du Nord, comme porte-parole de l'opposition et candidat potentiel. Pour aller au bout de cette démarche, il faudrait que ce dernier soit élu à la commission exécutive qui élit le secrétaire général.

" C'est une candidature symbolique mais cela créera un précédent pour peser dans le débat sur l'orientation de la CGT ", reconnaît l'intéressé, qui a travaillé chez Bombardier (ferroviaire) et est adhérent de la CGT depuis 1972.

Samedi, face à une banderole " Pour un syndicalisme de classe et de masse ", se sont retrouvés des opposants historiques comme " Continuer la CGT " ou " Tous ensemble ", des représentants d'unions locales (UL) du Nord, des militants de Rhône-Alpes, de la région parisienne. Ils prévoient un meeting à Nantes dans les premiers jours du congrès mais restent sans illusions. " C'est un congrès d'opérette, les délégués sont triés ", a dénoncé un métallurgiste, membre de l'UL de Douai. Ils reprochent à M. Thibault un syndicalisme " d'adaptation au capitalisme " calqué sur celui de la CFDT. " La direction tend à liquider l'identité de classe de la CGT qui fait sa force et son histoire ", dit une courte déclaration rédigée à l'issue de la réunion.

Virulents, les opposants sont conscients de leurs faiblesses. " On a du mal à rassembler, reconnaît Robert Pelletier, responsable CGT chez Schindler (ascenseurs), et il n'y a aucun représentant des boîtes comme Continental, Molex, GoodYear... " Le risque pour la direction réside dans la conjonction de ces oppositions avec le mécontentement de nombreux militants. La critique du capitalisme, vivifiée par la crise, réveille les tenants d'un syndicalisme de " lutte de classes ". " Avec la crise, l'orientation de la CGT, sa participation à l'intersyndicale avec le peu de résultats obtenus face au gouvernement et au patronat, semble patiner, analyse René Mouriaux, spécialiste du syndicalisme. La direction est en difficulté face aux impatiences d'une partie de la base. "

Bernard Thibault, lui, n'est pas inquiet. " Il y a des militants qui se la racontent un peu sur le potentiel de mobilisation des salariés, explique-t-il au Monde, et c'est une vraie divergence sur l'analyse de la situation. " " Que l'on s'interroge sur ce que la CGT fait, ne fait pas ou devrait faire, c'est légitime, mais dire que la direction a une responsabilité particulière dans la dégradation de la situation sociale n'est pas sérieux ", fait valoir M. Thibault, qui présente la " progression " (en pourcentage) de son syndicat lors des élections prud'homales de décembre 2008 comme un élément clé de son bilan.

Les Echos 27 octobre 2009

### **Hausse contenue du chômage en septembre**

Le nombre de chômeurs de catégorie A a augmenté de 21.600 en septembre, selon les données publiées hier par Pôle emploi.

Cette hausse reste relativement limitée pour le troisième mois d'affilée mais le gouvernement ne s'attend pas à une reprise de l'emploi avant plusieurs trimestres.



11

Au vu du catastrophisme qui prévalait avant l'été, c'est presque une bonne nouvelle : en septembre, le nombre de chômeurs de catégorie A (tenus de chercher un poste et n'ayant pas travaillé dans le mois) n'a augmenté « que » de 21.600 (+ 0,8 %), pour atteindre 2.574.900, selon les statistiques publiées hier par Pôle emploi. La principale satisfaction vient du chômage des jeunes, en quasi-stagnation (+ 0,1 %), tout comme celui des femmes (+ 0,3 %). Le nombre de l'ensemble des chômeurs non dispensés de recherche d'emploi (catégories A, B et C), a crû, lui, de 44.900 (+ 1,2 %), pour atteindre 3.745.200 et afficher une progression annuelle de 20,1 %.

Cette hausse n'est certes pas négligeable mais elle reste bien en deçà des envolées du début d'année. Surtout, en s'inscrivant dans la lignée de celles constatées ces deux derniers mois (+ 10.700 chômeurs de catégorie A en juillet, + 18.100 en août), elle conforte l'idée que la progression du chômage est désormais contenue. Cette tendance vient en outre appuyer l'analyse du bureau de l'Unedic (assurance-chômage), qui a dernièrement revu ses prévisions à la baisse et table désormais sur 456.000 chômeurs de catégorie A de plus en 2009, contre 591.000 anticipés au printemps (« Les Echos » du 15 octobre).

Le gouvernement exclut toutefois tout triomphalisme prématuré. Si elle se félicite que « les mesures prises par les pouvoirs publics depuis plusieurs mois portent leurs fruits », la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, note surtout que « les effets de la crise sur le marché du travail se poursuivent ». En conséquence, « la tendance à la dégradation de l'emploi devrait se poursuivre plusieurs trimestres » malgré les premiers signes de reprise économique, prévient-elle.

Vers un taux de 10,6 % fin 2010

En marge d'un déplacement dans le Nord, le Premier ministre, François Fillon, a également souligné qu'il est « très difficile » de « reconstruire de l'emploi » sans une croissance entre 2 % et 2,5 %. Cette analyse est partagée par les économistes de l'OFCE. Hier, ils ont prévenu que leur prévision de hausse du PIB de 0,8 % l'an prochain « ne sera pas suffisante pour créer des emplois ». Selon leurs anticipations, le taux de chômage, au sens du BIT et sur la seule France métropolitaine, devrait atteindre 9,8 % fin 2009, puis 10,6 % fin 2010, contre 7,8 % fin 2008. « Le choc sur l'emploi n'a pas été d'une ampleur aussi forte que le choc d'activité connu par les entreprises », explique Eric Heyer, directeur adjoint du département prévisions de l'OFCE, pour qui l'ajustement est donc loin d'être fini.

Parallèlement, les partenaires sociaux ont ouvert, hier, la seconde phase de leurs discussions, entamées au printemps, sur les mesures d'urgences sur l'emploi. Un groupe de travail a commencé à examiner le dossier de la gestion des chômeurs en fin de droits, dont le nombre risque de fortement progresser ces prochains mois. Le 6 novembre, syndicats et patronat négocieront sur la mobilité des salariés (congé de reclassement et congé de mobilité) avant d'aborder, lors des séances suivantes, les « formes de contrat et leur utilisation, dont le contrat de travail intermittent », a précisé, hier, Dominique Castéra (Medef), chef de file de la délégation patronale.

La Croix 27 octobre 2009

### **Licenciés par la crise, ils tentent de rebondir**

Depuis le début de la crise, on compte près de 700 000 chômeurs de plus. Tous ne sont pas également armés pour retrouver un emploi.

Le 29 février 2009 dans une agence Pôle emploi de Dijon. Selon les statistiques publiées lundi 26 octobre par Pôle Emploi et la DARES, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits en catégorie A a augmenté de 21.600 en septembre.

Manifestement, Pascal n'en peut plus. En octobre 2008, après trois mois d'intérim chez PSA à Vesoul (Haute-Saône), ce quinquagénaire se retrouve au chômage. Une situation qu'il ne connaît déjà que trop. Depuis 2004, année où l'entreprise de logistique qu'il avait créée a périclité, Pascal enchaînait missions d'intérim, CDD et périodes de chômage. Mais cette fois, même les petits boulots semblent taris.

Tournent alors en boucle dans sa tête d'inextricables équations : 440 € d'allocations pour vivre, 240 € de loyer, 100 € d'EDF, et ses vieux parents pour l'aider... Alors, avec l'énergie du désespoir, il traque, « cinq à six heures par jour », la moindre offre d'emploi : depuis octobre, il en est à 550 candidatures, soigneusement tenues à jour sur son ordinateur. « Mais sept fois sur dix, on ne prend même pas la peine de vous répondre », s'agace-t-il.

En septembre, pourtant, grand espoir : une PME de la Drôme est prête à l'embaucher. En CDI, à 500 kilomètres de chez lui. Mais Pascal n'a pas un sou pour louer un appartement. Or, s'énerve-t-il, « pour toucher les aides à la mobilité de Pôle emploi, il faut fournir des factures. Mais je n'ai pas d'argent pour payer d'avance ! » Pour l'aider, son patron lui propose un local où camper, à 70 km de son travail. Mais Pascal jette l'éponge. Trop loin (« il va falloir payer l'essence »), trop compliqué pour cet homme qui veut pouvoir aussi loger ses deux chiens... Adieu le CDI, retour à la course aux annonces.

Inégaux face à la recherche d'emploi Comment rebondir quand on est licencié en pleine crise économique ? Comme Pascal, près de 700 000 chômeurs supplémentaires pointent à Pôle emploi depuis août 2008. Auxquels pourraient s'en ajouter 500 000 autres d'ici à la fin de l'année, selon les prévisionnistes. Or, tous ne sont pas égaux face à la recherche d'emploi. « Les premières victimes de la crise, rappelle Maurad Rabhi, négociateur emploi de la CGT, ce sont les intérimaires et les CDD. »

Non seulement parce que ce sont eux que les entreprises ont licencié en premier et qu'ils forment le plus gros des bataillons des chômeurs. Mais surtout parce que, pour eux, le filet social est très mince.

« Les précaires n'ont pas de prime de licenciement, et s'ils ont cotisé moins de quatre mois dans les 26 derniers mois, ils n'ont même pas droit au chômage [NDLR : soit 57 % de leur salaire brut], reprend Maurad Rabhi. Et ils n'ont pas d'autre accompagnement que celui que leur propose un Pôle emploi notoirement débordé. » « Je suis reçu vingt minutes par mois, ce n'est pas ça qui va me retrouver un boulot », confirme Pascal, qui se sent « délaissé ».

À l'autre bout de l'échelle des chances : les salariés des grosses entreprises. La loi fait obligation aux employeurs de plus de 1 000 salariés de proposer à leurs licenciés économiques « un congé de reclassement » d'au moins quatre mois, rémunéré. Et les syndicats bataillent souvent dur pour muscler l'accompagnement, comme la prime de départ. « Dans les grosses entreprises, on trouve des plans sociaux qui prévoient de 80 000 à 120 000 € par salarié », estime ainsi Olivier Labarre, directeur général adjoint de BPI, un des plus gros acteurs du reclassement.

Congé de reclassement rémunéré Exemple : licencié en mai 2009 de chez Sony, où il travaillait comme technicien de production depuis dix-huit ans, Jean-François, 42 ans, en est parti avec une prime de 60 000 €. Surtout, il bénéficie pendant un an d'un congé de reclassement rémunéré. « Et le cabinet qui s'occupe de moi est censé me faire trois propositions d'emploi », détaille-t-il.

Ludovic, 33 ans, est, lui, sur le point d'être licencié d'une PME de mécanique numérique d'une cinquantaine de salariés où il travaillait depuis trois ans, après avoir « bataillé pendant six ans » de petits boulots en formations. S'il ne touchera pas de prime supérieure à ses indemnités légales, ce père de deux enfants « avec un seul salaire à la maison » a en revanche droit à la convention de reclassement personnalisé (CRP), accessible aux licenciés économiques des entreprises de moins de 1 000 salariés. Et il entend bien en profiter pour faire une formation de « régleur-opérateur ».

Tout comme son cousin le contrat de transition professionnelle (CTP), disponible uniquement dans une quarantaine de bassins d'emplois sinistrés, la CRP permet d'être accompagné dans sa recherche d'emploi, tout en conservant quasiment son salaire pendant un an (1). Au programme : suivi individualisé (un conseiller pour 30 demandeurs d'emploi en CTP, 1 pour 110 en CRP), bilans de compétences, aide aux CV, préparations aux entretiens, formation...

Accès à la formation Cet accompagnement fait-il vraiment la différence ? Selon une toute récente étude du ministère du travail, 60 % des licenciés entrés en CTP au second semestre 2006 et 55 % de ceux en CRP avaient retrouvé un emploi « durable » (en CDI, CDD de plus de six mois ou emploi indépendant) en février 2008. Contre seulement 46 % pour les salariés suivis classiquement par l'ex-ANPE. Le vrai « plus », qui explique ces différences de résultats, c'est l'accès à la formation, qui concerne 60 % des bénéficiaires de la CTP, soit le double de la CRP et le triple des licenciés économiques sans accompagnement renforcé.

Plus controversé, le bilan des cellules de reclassement semble hétérogène. « Une antenne de reclassement correcte reclasse un salarié sur deux dans les six mois, mais il y en a beaucoup qui en sont loin », affirme Christophe Thomas, secrétaire général adjoint de la CFDT des Vosges. « Statistiquement, elles améliorent quand même le retour vers l'emploi, leur valeur ajoutée consistant à prospecter les offres en sollicitant directement les entreprises », estime quant à lui Dominique Paucard, responsable du pôle restructurations au cabinet d'expertise Syndex.

Mais, précise-t-il, « leur succès dépend aussi du temps dont elles disposent : en dessous de douze mois, on ne fait qu'accélérer le placement des plus employables. Pour tous ceux pour qui c'est plus compliqué, il faut compter plus d'un an. »

Des salariés plus difficiles à recaser Car, c'est une évidence, il y a des salariés plus difficiles à recaser que d'autre. L'âge est, on le sait, un critère déterminant. Ainsi, les trois quarts des hommes de 50 à 64 ans au chômage en 2007 y étaient toujours un an après, contre 56 % des hommes âgés de 30 à 49 ans. Et « certains emplois sont plus bouchés que d'autres, comme les métiers des arts et du spectacle, de la formation ou les cadres intermédiaires des professions administratives », rappelle Yannick L'Horty, chercheur au Centre d'études de l'emploi. Mais, ajoute-t-il, d'autres critères, moins connus, influent également sur la durée du chômage : « Les statistiques montrent qu'il est plus facile de rebondir quand on était en CDI à plein-temps dans son précédent travail ou quand on n'a pas d'enfants. »

Surtout, assène Maurad Rabhi : « Pour retrouver un emploi, encore faut-il qu'il existe ! » Autrement dit, mieux vaut habiter en région parisienne qu'en Franche-Comté. Plus précisément, ajoute Yannick L'Horty, « dans chacune des 22 régions françaises, il existe des disparités locales qui influent très fortement sur la durée du chômage. Ainsi en Lorraine, la proximité de la frontière luxembourgeoise semble raccourcir la durée du chômage. À Marseille, plus on s'éloigne du centre, moins le chômage est long. »

Pour autant, si ces critères sont statistiquement éclairants, ils ne jouent pas de façon automatique. « Au quotidien, commente Olivier Labarre, de BPI, ceux qui rebondissent rapidement sont ceux qui ont anticipé leur départ et qui se prennent en main ». Licenciée à 49 ans de son emploi de secrétaire dans une PME de Dole, bassin d'emplois sinistré, Christelle a pris les devants. Un mois avant d'être licenciée, elle avait déjà repéré une formation d'assistante dentaire et envoyé son CV aux syndicats patronaux de dentistes pour trouver un stage. Mais, en juillet, comme les réponses tardaient, elle a décidé de tenter une autre piste.

Conseillée par Pôle emploi, elle a accepté de faire une « EMT », une « évaluation dans le monde du travail » dans un restaurant. Autrement dit une semaine de stage gratuit pour montrer sa motivation. Pari gagné : « À la fin de mon EMT, le restaurateur voulait m'embaucher, mais le jour même, un cabinet dentaire m'a appelée pour me proposer un CDD de deux mois, puis une formation de 18 mois à 7 kilomètres de chez moi ! », jubile-t-elle, visiblement ravie. Pour Christelle, la recherche d'emploi n'aura duré que quatre mois.

Les échos 27 octobre 2009

## **Hausse marquée des conflits portés aux prud'hommes en 2008**

C'est un rebond important : en 2008, selon les « chiffres clefs de la justice » que vient de publier le ministère de la Justice, le nombre d'affaires portées devant les conseils de prud'hommes a progressé de 4,8 %. Quelque 202.000 litiges ont ainsi été comptabilisés, dont 43.500 en référé. Cette progression des affaires nouvelles est bien plus importante que celle constatée en moyenne toutes juridictions confondues (+ 1,7 %).

15

La Direction générale du travail (DGT) examine actuellement le détail des chiffres et reste prudente dans ses analyses. En tout état de cause, un effet rebond a joué : cette hausse intervient après une baisse continue, et marquée, des affaires nouvelles portées de 2003 à 2007. Et une partie importante de la hausse devrait s'expliquer par la recrudescence du chômage au second semestre 2008, dans la mesure où, traditionnellement, une affaire sur deux portée aux prud'hommes concerne des ruptures de contrat de travail. Différentes tendances déjà notées ces dernières années se confirment par ailleurs. Les conflits restent durs - en témoigne un taux d'appel qui s'est élevé à 58,5 % - et complexes, comme l'illustre la nouvelle progression de leur délai moyen de traitement, qui passe de 10,2 à 10,5 mois. Dans le même temps, l'aide juridictionnelle a diminué, ne bénéficiant plus qu'à 26.800 personnes (- 4,8 %).

### **Mission de réflexion**

Le ministère du Travail va par ailleurs confier une mission de réflexion sur les élections prud'homales au conseiller d'Etat Jacky Richard, ex-directeur de la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique). Son rapport devra être remis début février. Objectif : trouver les moyens de relancer la participation aux élections prud'homales, qui a atteint, en décembre dernier, un point bas historique de 25,5 %. Différentes pistes sont déjà régulièrement avancées par les partenaires sociaux, comme développer le vote par Internet et installer plus de bureaux de vote au sein même des entreprises. La lettre de mission que s'apprête à envoyer le ministre du Travail, Xavier Darcos, laissera toutefois la porte ouverte à des évolutions plus radicales. Jacky Richard devra en effet aussi s'attacher à analyser « *les autres possibilités de désignation des juges des prud'hommes* », explique l'entourage du ministre. Autrement dit, à défaut d'arriver à relancer le scrutin, sa suppression n'est pas exclue.

Le moniteur 27 octobre 2009

## **Siège de la FNTF occupé : les sans-papiers ont 24 heures pour évacuer**

Le tribunal de grande instance (TGI) de Paris a ordonné mardi 27 octobre l'évacuation du siège social de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTF), occupé par des sans-papiers depuis deux semaines.

24 heures pour évacuer. Le Tribunal de Grande Instance de Paris qui se penchait sur l'occupation de puis deux semaine des locaux de la Fédération Nationale des Travaux Publics (Paris VIIIe) par des sans-papiers en grève, a donc jugé en référé que les 150 à 300 personnes qui l'occupent jour et nuit "ne peuvent faire valoir aucun droit pouvant résulter d'un mouvement collectif concerté de cessation du travail pour appuyer leurs revendications, ni d'aucun titre à

occuper les locaux (...) au motif non pertinent que (la FNTP) pourrait exercer une influence sur ses adhérents". En conséquence, et sous peine de leur "expulsion avec l'assistance (...) de la force publique si nécessaire", les occupants ont jusqu'au mercredi 28 octobre après-midi pour "quitter les lieux".

La FNTP a déjà saisi la préfecture de police de Paris pour procéder éventuellement à cette expulsion.

Depuis mardi midi, les sans-papiers, qui occupaient jusque-là uniquement le rez-de-chaussée du siège de la FNTP, se sont répandus dans tous les étages du siège, sauf celui de la présidence, a ajouté un porte-parole de la FNTP.

"La question de l'harmonisation des règles de régularisation des salariés en situation irrégulière relevant de la seule responsabilité des pouvoirs publics", les discussions doivent s'engager "entre le ministère de l'Immigration, les syndicats et les associations soutenant les sans-papiers", estime la FNTP.

Des salariés sans papiers se sont mis en grève en Ile-de-France depuis le 13 octobre et occupent des sites symboliques des secteurs professionnels où ils sont nombreux (nettoyage, travaux publics, restauration, agences d'intérim) avec le soutien d'un front syndical et associatif élargi qui dénonce "l'arbitraire préfectoral" dans l'examen des dossiers de régularisation par le travail.

Le Nouvel Observateur 28 octobre 2009

### **SNCF: Les syndicats "minoritaires" refusent leur mise à l'écart**

La recomposition du paysage syndical se poursuit à la SNCF. Les fédérations de cheminots FO, CGC et CFTC, écartées des négociations nationales en raison des nouvelles règles de représentativité, annoncent leur intention de "bâtir un partenariat" pour renforcer leur poids et préparer les élections professionnelles de mars 2011.

"L'ambition est de rétablir le pluralisme syndical au sein de la SNCF et d'offrir aux cheminots une alternative à la politique menée de concert par les syndicats CGT, UNSA, CFDT, Sud-Rail", précisent les trois syndicats dans un communiqué commun diffusé mercredi.

Les trois fédérations "envisagent de bâtir un partenariat en vue de reconquérir une représentativité nationale à la SNCF", et ont décidé de "poser les fondements d'une stratégie commune dans la perspective des élections professionnelles SNCF de mars 2011".

Les trois syndicats représentaient près de 14% des voix aux dernières élections à la SNCF de mars 2009. Mais chacun totalise moins de 10%, un score qui ne permet plus d'être considéré comme représentatif au niveau national selon les règles fixées par la loi sur la démocratie sociale et le temps de travail, qualifiée de "scélérate" par les trois organisations.

Elles ne siègent plus au Comité central d'entreprise et sont systématiquement écartées des réunions intersyndicales CGT, CFDT, UNSA et Sud-Rail.

## Les Français inquiets de la montée de la pauvreté en Europe

Les citoyens français comptent parmi les Européens les plus préoccupés par l'augmentation de la pauvreté dans leur pays. 86 % d'entre eux considèrent, en effet, que pauvreté et exclusion sociale constituent un phénomène de plus en plus répandu chez eux, alors qu'en moyenne 73 % des citoyens des Vingt-Sept partagent ce constat.

### Des mesures d'urgence

Les plus préoccupés par cette montée de la pauvreté sont les Hongrois (96 %), les Bulgares (92 %), les Roumains (90 %), les Lettons (89 %), les Portugais (88 %), les Français arrivant en sixième position et en tête des pays fondateurs de l'Union. Les moins concernés sont les Danois (31 %), les Chypriotes (34 %), les Suédois (37 %), les Autrichiens (53 %) et les Finlandais (54 %), selon un sondage Eurobaromètre réalisé en septembre et publié hier à Bruxelles. Les causes de cette pauvreté, le plus souvent citées, sont le chômage élevé (52 %), des salaires insuffisants (49 %), le montant trop faible des prestations sociales et des retraites (29 %) ainsi que le coût excessif des logements décents (26 %). Ces raisons sociétales sont aggravées par des considérations personnelles : le manque d'instruction, de formation et de compétences, selon 37 % des personnes interrogées, la pauvreté « héritée » (25 %) et l'addiction à des drogues ou à l'alcool (23 %). Plus de la moitié des Européens (56 %) pensent, en outre, que les chômeurs constituent la catégorie sociale la plus menacée par la pauvreté, 41 % mentionnant les personnes âgées et 31 % celles n'ayant qu'un faible niveau d'instruction et de formation.

Les Européens estiment enfin, à une très large majorité de 89 %, qu'il appartient avant tout à leurs gouvernements nationaux de prendre des mesures d'urgence pour lutter contre la pauvreté. L'Union arrive en seconde position, 28 % des personnes sondées jugeant le rôle de cette dernière « très important » et 46 % « assez important ».

### Logement : les permis de construire reculent encore

Les effets du plan de relance et des aides gouvernementales au logement neuf ne se reflètent pas encore dans les chiffres d'octroi de permis de construire et de mises en chantier publiés hier par le ministère de l'Ecologie. La commercialisation de logements neufs par les promoteurs (qui avaient gelé leurs programmes au plus fort de la crise) avait connu un trou d'air jusqu'en début d'année et « *les permis de construire constituent le reflet avec plusieurs mois de retard des commercialisations*, rappelle le président de la Fédération des promoteurs-constructeurs (FPC), Marc Pigeon. *Les commercialisations ayant repris vers février-mars, cela se reflétera dans le nombre d'autorisations de construire, puis de mises en chantier au quatrième trimestre et au premier semestre 2010* ». Dans l'immédiat, sur les douze derniers mois arrêtés à septembre, 406.000 logements ont été autorisés à construire en France, soit 17,6 % de moins qu'entre octobre 2007 et septembre 2008, et même -20 % pour les constructions neuves, qui représentent 90 % du marché (-23 % sur le seul troisième trimestre par rapport à l'an dernier), le reste du marché étant composé de constructions sur du bâtiment existant.

### **Le « verdissement » demande du temps**

Après avoir fortement augmenté au cours des trois dernières années, le secteur des logements collectifs marque sur les douze derniers mois un recul plus prononcé (-26 %) que celui des maisons (-13 %). Quant aux mises en chantier (326.000 entre octobre 2008 et septembre 2009), elles ont reculé de 21,4 % sur un an, et même de 25,6 % pour les logements collectifs (près de 135.000).

*« Ce qui m'inquiète, ce ne sont pas ces statistiques, mais la montée du chômage, souligne Marc Pigeon. Dans ce contexte, est-il raisonnable d'envisager de limiter à six mois le doublement du prêt à taux zéro et de "verdir" l'avantage fiscal Scellier ? »* Face au « verdissement » prévu par le projet de loi de Finances 2010, c'est-à-dire la subordination des avantages fiscaux à un niveau de performance énergétique des logements supérieur aux normes actuelles, les promoteurs continuent d'espérer une modification du texte par l'Assemblée nationale. *« Pour faire du bâtiment basse consommation (BBC) aux futures normes 2013, il faut nous laisser le temps de nous organiser, poursuit Marc Pigeon. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la manière de calculer le BBC 2013 n'est pas encore connue, nous ne la connaissons pas avant juin 2010, comment voulez-vous que nous lancions des programmes avant ? »*

Le problème de calendrier, entre le verdissement des avantages fiscaux l'an prochain et la possibilité pour les promoteurs de lancer des programmes verts, se retrouve aussi à un autre niveau, souligne la FPC : *« Il est projeté de favoriser, dans l'urbanisme, les logements sociaux et les logements à bonnes performances énergétiques, pour lesquels on pourra augmenter la hauteur des bâtiments, mais cette disposition est dans le Grenelle 2, une loi qui ne sortira pas cette année. »* Les statistiques d'autorisations de construire de l'an prochain pourraient en pâtir.

Le Figaro 29 octobre 2009

### **Harcèlement au travail : le débat est lancé**

Syndicats et patronat débutent jeudi leur négociation sur la souffrance au travail. Les parlementaires se sont aussi emparés de ce dossier sensible et préparent des rapports pour la fin de l'année.

Les partenaires sociaux débutent jeudi leur négociation très attendue sur le harcèlement et la souffrance au travail. Décidée après l'émotion populaire soulevée par la vague de suicides chez France Télécom, les syndicats comptent profiter de l'occasion pour aller au-delà d'une simple transposition de l'accord-cadre européen sur le harcèlement entériné en 2007.

*« La République ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise, prévient Jean-Louis Malys, le chef de file de la délégation CFDT. Les entrepreneurs sont aussi tenus de respecter les droits humains fondamentaux et doivent arrêter de couvrir des situations de violence que l'on retrouve quotidiennement dans le management par le stress. »* Pour lui, *« les entreprises doivent condamner les pratiques de harcèlement et sanctionner leurs auteurs »*.

La CFTC veut quant à elle « que soit affirmé dès l'introduction du futur accord que certaines formes d'organisation du travail peuvent être par elles-mêmes génératrices de harcèlement et de violence ». La centrale chrétienne entend encore « préciser que les comportements inacceptables peuvent être issus de personnes physiques ou morales ».

Les mauvais élèves

Le Medef, de son côté, veut parvenir rapidement à une transposition « généreuse » de l'accord-cadre européen mais en distinguant bien les questions de pénibilité, de stress et de harcèlement au travail qui n'ont, selon l'organisation patronale, rien à voir. Benoît Roger-Vasselín, son chef de file, proposera notamment en ouverture de séance une liste d'une demi-douzaine d'experts reconnus à auditionner et plaidera pour que les entreprises transposent rapidement l'accord national sur le stress de juillet 2008. Celles de plus de 1 000 salariés ont l'obligation de le faire avant le 1er février sous peine de voir Xavier Darcos dénoncer les mauvais élèves sur le site Internet du ministère du Travail.

Les parlementaires se sont eux aussi saisis du sujet de la souffrance au travail. Le Sénat a ainsi créé une commission spéciale, confiée à Muguette Dini, la présidente de la commission des affaires sociales. Les groupes UMP et Nouveau Centre de l'Assemblée ont lancé il y a trois semaines une « mission souffrance au travail » dont les grandes lignes seront dévoilées le 16 décembre. Plus qu'une nouvelle loi, Jean-François Copé, le chef des députés UMP, espère bâtir « une charte de bonnes pratiques » pour lutter contre la souffrance au travail. « Toute la question est de savoir où s'arrête la responsabilité du chef d'entreprise qui ne peut s'exonérer ou être tenu responsable de tout en matière de harcèlement au travail », explique Jean-Frédéric Poisson, le rapporteur UMP de la mission qui conduira parallèlement, avec sa collègue socialiste Marisol Touraine, une mission d'information sur les risques psychosociaux.

Tradingsat.com 28 octobre 2009

### **Lafarge : Les cimentiers ont souffert après l'avertissement de Cemex**

Le mouvement de correction de Lafarge s'est accéléré mercredi. L'action du groupe cimentier a cédé 5,6% à 55,8 euros, portant son recul à 15% par rapport à son plus haut de l'année de 65,4 euros atteint le 15 octobre. Les autres valeurs du secteur de la place parisienne ont également souffert aujourd'hui, à l'image de Ciments Français (-4%) ou Vicat (-3,6%). Le fabricant de matériaux de construction Saint-Gobain a cédé 4,7%.

Les prises de bénéfices ont été favorisées aujourd'hui par les performances mitigées du mexicain Cemex, le numéro 3 mondial du ciment, qui a abaissé mercredi sa prévision d'EBITDA 2009 à 2,9 milliards de dollars, contre 3,1 milliards de dollars auparavant. Cemex a parallèlement abaissé sa prévision de cash à 1,2 milliard de dollars, au lieu de 1,6 milliard de dollars prévu précédemment.

A noter aussi la révision hier à la baisse du scénario de l'association des cimentiers nord-américains PCA (The Portland Cement Association) sur les dépenses de construction en volume pour 2009-2011, la prévision de PCA pour 2010 passant +0,1% à -2,9%.

« Le nouveau scénario de PCA nous paraît un peu dur car il anticipe une poursuite de la récession du secteur de la construction en 2010 malgré trois années de fortes baisses et des indicateurs avancés qui militent pour une amélioration », estime cependant l'analyste d'une banque française.

Les échos 29 octobre 2009

### **Sans-papiers : la circulaire de régularisation par le travail invalidée**

Le Conseil d'Etat a annulé, vendredi, la circulaire de régularisation par le travail des sans-papiers. Le gouvernement minimise l'impact de cette décision et travaille à un nouveau texte. Les syndicats exigent une extension des métiers ouverts aux non-ressortissants de l'Union européenne.

La guerre juridique autour du sort des travailleurs sans papiers se poursuit. Comme l'a dévoilé hier « Le Monde », le Conseil d'Etat, saisi par le Groupement d'information et de soutien aux immigrés (Gisti), a annulé, vendredi dernier, la circulaire du 7 janvier 2008 qui précise les conditions de régularisation par le travail prévues par la loi de novembre 2007. C'est cette circulaire et son application divergente selon les préfetures qui sont à l'origine du mouvement de grève actuel, sous l'égide de la CGT, de 4.000 travailleurs sans papiers.

#### **« Des motifs de forme »**

La circulaire incriminée prévoyait que pour pouvoir prétendre à une régularisation par le travail, le demandeur étranger devait disposer d'une promesse d'embauche dans l'une des 30 professions ouvertes aux ressortissants des pays non membres de l'Union européenne (UE). Or ces dispositions n'étaient pas précisées dans la loi de novembre 2007 et le Conseil d'Etat a fait valoir que le gouvernement ne pouvait, « *sans méconnaître la loi, restreindre les conditions de délivrance* » de la carte de séjour.

Le ministère de l'Immigration relativise l'impact de cette annulation. Elle intervient « *pour des motifs de forme* » et le ministère « *avait anticipé cette annulation et travaille depuis une dizaine de jours avec les organisations syndicales sur un document de synthèse qui a vocation à remplacer la circulaire annulée* », y précise-t-on. La CGT réclame une nouvelle circulaire « *avec des critères simplifiés, améliorés et appliqués sur l'ensemble du territoire* ».

#### **Une liste « trop restrictive »**

La polémique est toutefois loin d'être close. Au-delà de la simplification et de la sécurisation juridique du dispositif, le nœud du problème réside dans la délimitation des métiers accessibles aux non-ressortissants de l'UE. Le gouvernement souhaite maintenir l'actuelle liste de 30 métiers, qui cible essentiellement des postes nécessitant des compétences élevées (cadre de l'audit, informaticien expert, dessinateur du BTP, etc.). De la sorte, l'exécutif espère limiter l'immigration engendrée par ce dispositif.

La CGT, au contraire, argue que cette liste est « *trop restrictive* » par rapport au niveau de qualification des travailleurs sans papiers et des candidats à l'immigration.

Elle souhaite dès lors que la liste des 150 métiers ouverts aux ressortissants de l'UE soit désormais la base pour tous les étrangers. Ce sera là le principal enjeu des discussions qui doivent reprendre demain entre le ministère de l'Immigration et le front des sans-papiers.

### **Congrès CGT: l'opposition à Thibault revendique sa "crédibilité"**

L'opposant à la direction de la CGT Jean-Pierre Delannoy a revendiqué mercredi la "crédibilité" du mouvement qu'il incarne contre "une démarche d'accompagnement du système capitaliste", tout en reconnaissant qu'aucun des postulants à la direction n'est proche de lui.

21

Au cours d'une rencontre avec la presse, à six semaines du congrès de la CGT à Nantes, le responsable de la métallurgie du Nord-Pas-de-Calais s'est abstenu de se déclarer explicitement candidat au poste de secrétaire général de la CGT face au sortant Bernard Thibault, ne figurant pas, comme l'exigent les statuts, sur la liste des postulants à la Commission exécutive (CE) du syndicat.

"Je me présente devant l'ensemble des syndiqués", dans le cadre des débats du congrès afin de "fédérer le mécontentement qui existe au sein de notre organisation syndicale", a déclaré M. Delannoy, entouré du délégué syndical CGT de Renault-Douai Gérard Six et du délégué syndical central de Schindler Robert Pelletier.

Il a précisé qu'un texte sur les orientations de fond de la CGT allait "être soumis très rapidement à tous les syndicats" de la CGT, par un collectif qui sera "très bien étoffé" d'ici "la fin de la semaine". L'animeront des syndiqués venus, au moins, d'"une douzaine de fédérations".

"Notre crédibilité se vérifiera également" par l'organisation d'ici la mi-novembre de rencontres avec des militants CGT hostiles à l'orientation confédérale à Lyon, Valenciennes (Nord), puis Toulouse, a assuré M. Delannoy. Le collectif ambitionne "d'avoir un rayonnement interrégional et interprofessionnel", tout en admettant qu'aucun des candidats à la Commission exécutive n'est issu de ses rangs.

Le responsable CGT a critiqué "une direction qui semble avoir renoncé au combat contre le capital et se fourvoie dans une démarche d'accompagnement du système capitaliste pour adoucir les coups portés". A ses yeux, la CGT doit "redevenir un outil de lutte, (...) une organisation de classe" et "ne pas sombrer dans une forme d'institution".

M. Delannoy a fait allusion à des voix dissonantes au sein de la CGT, telle celle du leader CGT de Continental-Clairoix Xavier Mathieu, qu'il a dit rencontrer régulièrement. "La base essaie de s'exprimer et ce que nous proposons, c'est l'expression de la base", a-t-il affirmé.

Il a justifié la médiatisation des débats internes par le fait qu'au congrès de Lille en 2006, "aucune de nos demandes d'intervention (à la tribune) n'a été acceptée".

Le Figaro 30 octobre 2009

### **Le scrutin prud'homal menacé**

Xavier Darcos a lancé hier, sans le dire, « l'acte II » de la réforme de la représentativité syndicale. Le ministre du Travail a confié à Jacky Richard une mission sur les élections prud'homales dont les conclusions pourraient être révolutionnaires pour l'institution et fatales pour le scrutin. Le conseiller d'État doit « dresser un bilan » des dernières élections pour fin février et « faire des propositions concernant le mode de désignation des juges prud'homaux » . Mais, compte tenu de la faible participation des salariés (25,5 % en 2008) et des nouvelles règles de représentativité qui donnent la primeur à la mesure de l'audience de chaque centrale dans les entreprises, l'idée de supprimer l'élection des juges prud'homaux devrait au final être retenue. Les juges pourraient être désignés, dès 2013, au prorata des résultats agrégés au niveau national de chaque centrale dans les entreprises ou bien élus par un corps de grands électeurs (délégués du personnel et représentants au comité d'entreprise). Il reste néanmoins à rendre d'ici là « effective » la mesure de l'audience des syndicats dans les TPE. Un projet de loi sur ce thème sera déposé au « 1er trimestre 2010 » a dit Darcos.

La Croix 30 octobre 2009

### **Les inégalités salariales ont explosé depuis 1995**

Une étude sur les salaires dans le monde du BIT montre que les salaires réels ont progressé bien moins vite que la productivité sur douze ans.

Les salaires n'ont pas suivi la courbe de la croissance économique. C'est ce que montre une étude du Bureau de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les chercheurs de cette agence des Nations unies, qui a vocation à promouvoir la justice sociale, ont suivi l'évolution sur douze ans (1995-2007) des salaires moyens (déduits de l'inflation), dans 85 pays, représentant 70 % de la population mondiale.

Bien que l'économie mondiale ait connu une croissance moyenne de 3,3 % par an entre 1995 et 2007, le taux d'augmentation annuel des salaires est, lui, resté inférieur, à 3 %. Après 1999, cette hausse a même subitement ralenti, avec un taux moyen tombé à 1,9 %.

Ces variations sont très disparates d'une zone géographique à l'autre. Les deux tiers des pays ont connu une croissance annuelle des salaires inférieure à 3 % sur les douze ans. C'est le cas des pays industrialisés, où la hausse moyenne a été de 1 % par an, mais aussi de l'Amérique latine (0,5 %) et de l'Afrique (- de 0,5 %). À l'inverse, la Chine voyait ses salaires augmenter de 10 % par an. Et les pays de l'Est, de + 14 %. « À l'exception de ces hausses rapides de salaires dans les économies en transition, l'Europe se caractérise par une modération générale des salaires sur l'ensemble de la décennie », note l'étude.

Records de hausse des salaires de dirigeants.

En analysant la façon dont les salaires ont été distribués entre les différentes catégories de salariés, le BIT note une réduction lente de l'écart salarial entre femmes et hommes, ainsi qu'une explosion de l'écart entre le salaire le plus haut et le plus bas.

Des records de hausse des salaires de dirigeants ont notamment été observés en Asie (Thaïlande, Corée du Sud), en Argentine et en Afrique du sud, ainsi que dans les pays de l'Est. Les États-Unis ne montrent pas l'exemple. Comme le relève une autre étude du BIT, les PDG des 15 plus grosses entreprises gagnaient 500 fois plus que le salarié moyen en 2007, contre 360 en 2003.

La période 1995-2007 a enfin été marquée par le décrochage entre la courbe du salaire moyen et celle du PIB par habitant. « Les hausses de productivité ne se sont pas pleinement traduites par des salaires plus élevés » pour tous, conclut le BIT, ce qui explique l'explosion des inégalités sociales.

Les échos 30 octobre 2009

### **Le 1 % logement veut « un cadrage » sur les rémunérations des collecteurs**

Le collecteur Solendi a été épinglé par l'organe de contrôle du 1 % logement, pour avoir octroyé des indemnités de départ trop généreuses à son directeur. Animateur du réseau des collecteurs, l'UESL veut « établir un cadrage général en matière de rémunérations » pour « envoyer un message clair » aux collecteurs.

Le 1 % logement n'en a pas fini avec les casseroles. L'un des collecteurs importants de cette cotisation patronale (0,45 % sur la masse salariale) destinée à la construction et à l'aide au logement des salariés, Solendi, a versé à l'occasion du départ de son directeur général Christian Gazet du Châtelier, en 2007, des indemnités qui tranchent avec les usages de la profession : 1,3 million d'euros brut, soit deux ans de salaire, selon « Le Monde », auxquels s'est ajoutée une retraite chapeau annuelle de 130.000 euros, selon « Le Parisien » d'hier.

L'affaire a été mise au jour par l'Anpeec, l'organisme de contrôle du 1 % logement. « *L'anormalité n'est pas dans la procédure mais dans les montants. Le président de Solendi a un mois pour démissionner et le directeur général a six mois pour rembourser le trop-perçu, y compris avec les incidences fiscales et sociales* », indique Bernard Capron (CGPME), président de l'Anpeec. A défaut, le ministère du Logement sera saisi pour engager des sanctions, indique-t-il.

### **Départs dans les états-majors**

Ce dossier, s'il date de deux ans, embarrasse le 1 % logement, qui a engagé depuis quelques mois sa restructuration et cherche à restaurer sa réputation. Or le nombre d'organismes collecteurs doit passer, d'ici à la fin du premier trimestre l'an prochain, de 109 à 22 comités interprofessionnels du logement (CIL), ce qui va entraîner des départs dans les états-majors, et donc des velléités de négociations financières.

L'Union d'économie sociale pur le logement (UESL), qui anime le réseau des collecteurs, a engagé au printemps un recensement des conditions de départ des directeurs mais seul l'Anpeec a des pouvoirs de contrôle. « *Nous souhaitons qu'il aille jusqu'au bout. On ne fait pas ce travail de restructuration pour avoir des révélations de ce genre* », s'agace Jérôme Bédier, élu il y a un an à la présidence de l'UESL au titre du Medef. Il devait évoquer hier soir le dossier avec le secrétaire d'Etat au Logement, Benoist Apparu. Avec l'appui d'un cabinet d'audit, il entend de son côté lancer une enquête auprès des collecteurs pour « *établir un cadrage général en matière de rémunérations* » et ainsi « *envoyer un message clair aux CIL* ». Un objectif que soutient Jean-Luc Behro, vice-président (CFDT) de l'UESL. « *La réorganisation du réseau des CIL doit être une opportunité à saisir pour assainir les modes de gestion* », ont indiqué, dans un communiqué, les syndicats, qui demandent aussi davantage d'informations.

### **Changement de statuts**

Mercredi, le conseil d'administration de l'UESL a voté son changement de statuts. En décembre, elle passera d'une structure de conseil d'administration à conseil de surveillance et directoire. A cette occasion, les collecteurs n'auront plus de sièges et patronats et syndicats seront donc représentés à parité ; Jérôme Bédier sera candidat à sa propre succession. La gouvernance de l'Anpeec sera aussi modifiée, avec un contrôle à 100 % par le gouvernement.